

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

**Délibération
n° 2009.07.165**

**Avis de la ComAGA
sur le projet de
modification n° 1 du
plan local
d'urbanisme (PLU) de
la commune
d'Angoulême**

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU, Laurent PESLERBE

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE

| |
|--|
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME |
|--|

| |
|------------------------------------|
| Rapporteur : Monsieur BESSE |
|------------------------------------|

| |
|---|
| AVIS DE LA COMAGA SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ANGOULEME |
|---|

La commune d'Angoulême a engagé une modification de son plan local d'urbanisme des (PLU).

Les modifications du PLU d'Angoulême proposent :

- - de supprimer les emplacements réservés n° V 28a, V 40, V 69, V 70, V 82, V 83, 12 et 15
 - de modifier l'emprise des emplacements réservés n° V 31 et V 32, V 71 et V 72
 - d'inclure dans les annexes du PLU deux périmètres d'étude à la demande du département de la Charente et de la ComAGA
 - d'apporter diverses retouches au règlement
 - de reclasser en zone naturelle une partie de la zone d'urbanisation future située « Coteau de Chez Nérat ».
 - de créer un secteur Np couvrant le site Natura 2000 de la vallée de la Charente.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la ComAGA pour ce projet de modification du PLU, sous réserve de prise en compte des remarques mentionnées.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juin 2009,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Angoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|---|------------------------|
| Certifié exécutoire : | |
| Reçu à la Préfecture de la Charente le : | Affiché le : |
| 17 juillet 2009 | 20 juillet 2009 |